



Recommandations

DE LA **D**IRECTION **G**ÉNÉRALE
DE LA **S**ÉCURITÉ **C**IVILE ET
DE LA **G**ESTION DES **C**RISES

relatives à l'

épreuve de QCM de l'examen
**BREVET NATIONAL DE SURVEILLANCE
ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

Octobre 2011

à l'usage des préfetures et des organismes formateurs

L'arrêté du 22 juin 2011 instaure **une épreuve de questionnaire à choix multiple (QCM)** à l'examen du brevet national de surveillance et de sauvetage aquatique (BNSSA) qui **doit permettre d'évaluer l'ensemble des domaines de connaissances réglementaires et pratiques que doit appréhender le candidat** au travers de quarante items.

Le présent document a pour objectif de faciliter l'action des organismes formateurs dans la préparation des candidats comme celle des services préfectoraux dans l'élaboration des questionnaires d'examen.

Il regroupe, au sein de six parties distinctes l'ensemble des domaines de connaissances réglementaires et pratiques. Chacune de ces parties doit faire l'objet d'un minimum de questions lors de l'épreuve d'examen, sans pour autant excéder les maxima indiqués :

	nombre de questions	
	minimum	maximum
Partie 1 Connaissance du milieu	6	10
Partie 2 Diplômes, compétences et obligations	6	10
Partie 3 Organisation administrative	5	10
Partie 4 Organisation de la sécurité	5	8
Partie 5 Surveillance et sécurité des activités spécifiques	5	8
Partie 6 Conduite à tenir en cas d'accident - Premiers secours	3	5

Ce document, en liaison avec différents organismes formateurs, sera régulièrement actualisé par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

SUIVI DES MISES À JOUR

	Version	
	actuelle	antérieure
PARTIE 1 : CONNAISSANCE DU MILIEU	1.1.1	
PARTIE 2 : DIPLÔMES, COMPÉTENCES ET OBLIGATIONS	1.1.1	
PARTIE 3 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE	1.1.1	
PARTIE 4 : ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ	1.1.1	
PARTIE 5 : SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	1.1.1	
PARTIE 6 : CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT - PREMIERS SECOURS	1.1.1	

Partie 1



Version :	1.1.1
Mise à jour :	Octobre 2011

relative à la

connaissance du milieu

Choix de la flamme

- A** Pour un vent de force 4 à 5, il est recommandé de mettre la flamme Orange
-
- B** En cas de brume intense ne permettant pas la surveillance, il faut mettre la flamme verte
-
- C** Pour un vent de force inférieur à 3, il est recommandé de mettre la flamme verte
-

Les analyses d'eau

- A** Peuvent entraîner la fermeture d'une baignade si elles sont mauvaises
-
- B** Sont effectuées sous contrôle de l'ARS
-
- C** Sont uniquement réalisées en piscine
-

L'affichage météo au poste de secours comprend entre autre

- A** Les observations météorologiques du jour
-
- B** La durée d'ensoleillement du jour
-
- C** Les heures de marées et coefficients du jour
-

Lorsque l'on vient du large, les chenaux traversiers

- A** sont matérialisés par des bouées cylindriques à bâbord et des bouées coniques à tribord.
-
- B** sont matérialisés par des bouées de couleur verte à bâbord et rouge à tribord.
-
- C** peuvent être autorisés à la baignade.
-
- D** ne font pas l'objet d'une surveillance spécifique.
-

L'échelle de Beaufort est :

- A** une grille de lecture qui indique la force du vent et l'état de la mer.
-
- B** une échelle de valeur qui informe de la hauteur des marées
-
- C** un indicateur dans le choix de la flamme à hisser
-

Pour la force du vent, l'échelle de Beaufort va de :

- A** 0 à 9
-
- B** 0 à 12
-
- C** 0 à 15
-
- D** 0 à 30
-

Une baie

- A** représente l'amplitude de la mer.
-
- B** est une sorte de cuvette remplie d'eau.
-
- C** peut être dangereuse pour la baignade.
-
- D** se trouve exclusivement en Méditerranée.
-

En mer,

- A** avec une flamme orange hissée, j'interdis la baignade.
-
- B** avec une flamme rouge hissée, j'interdis la baignade.
-
- C** avec une échelle de beaufort qui indique force 6, je hisse la flamme verte.
-

Les analyses de qualité de l'eau en piscine

- A** sont confidentielles et ne doivent pas être vues du public.
-
- B** doivent être affichées et visibles par le public.
-
- C** sont réalisées au moins 4 fois par mois par l'ARS.
-

Une piqûre de vive

- A** peut provoquer une violente douleur.
-
- B** peut occasionner des nécroses de la peau.
-
- C** est provoquée par un animal de la classe des physalies.
-

La météo marine annonce force 10 sur l'Echelle de Beaufort.

- A** C'est une tempête.
-
- B** C'est un coup de vent.
-
- C** Je dois fermer la baignade.
-
- D** Je mets la flamme orange.
-

L'ARS

- A** est l'Agence Régionale de Sécurité.
-
- B** est l'Agence Régionale de Santé.
-
- C** a, dans le cadre de ses missions, uniquement le contrôle de la qualité de l'eau des piscines.
-

En piscine, les analyses d'eau effectuées par le personnel

- A** peuvent entraîner la fermeture d'une baignade si elles sont mauvaises.
-
- B** peuvent être réalisées par un BNSSA.
-
- C** sont obligatoires 1 fois par mois.
-
- D** doivent être effectuées au moins deux fois par jour.
-

En mer les « bâches »

- A** se trouvent principalement sur les côtes de la Manche et de la Bretagne.
-
- B** sont toujours en Méditerranée.
-
- C** ne sont absolument pas dangereuses.
-

S'il n'y a pas d'interdiction, il est possible de se baigner en plan d'eau ou rivière.

- A** Oui, en admettant que l'eau ne soit pas polluée.
-
- B** Non, il faut obligatoirement un poste de secours à proximité.
-
- C** Le maire doit d'abord faire une demande d'ouverture de baignade à la préfecture.
-

L'échelle de Beaufort est

- A** Une grille de notation des sauveteurs en fin de saison.
-
- B** Une grille qui indique la force du vent et les effets sur l'état de la mer.
-
- C** Une échelles de valeur qui informe de la hauteur des marées.
-
- D** internationale et permet à tous les marins de la comprendre.
-

Une noyade

- A** peut être provoquée par un malaise dans l'eau
-
- B** peut être provoquée un traumatisme violent
-
- C** peut être provoquée par une hypothermie
-
- D** est toujours le fait d'un mauvais nageur
-

Vous avez un vent de terre sous petite brise, que faites-vous ?

- A** Je hisse la flamme rouge / blanche.
-
- B** Je hisse uniquement la flamme rouge.
-
- C** Je hisse la flamme orange.
-
- D** Je hisse la flamme verte.
-

Lorsque aucune flamme n'est hissée durant les heures de surveillance :

- A** La baignade n'est plus surveillée.
-
- B** Tous les sauveteurs sont peut être en intervention.
-
- C** La baignade est interdite.
-
- D** Les sauveteurs doivent interdire l'accès à la baignade.
-

Les baïnes

- A** doivent être situées dans la zone de baignade pour être sécurisée au maximum.
-
- B** sont dangereuses pour la baignade.
-
- C** peuvent entraîner un nageur au large.
-
- D** peuvent amener les sauveteurs à rétrécir la zone de baignade.
-

Le balisage en navigation comprend

- A** des marques latérales.
-
- B** des marques cardinales.
-
- C** des marques transversales.
-
- D** des marques d'eaux saines.
-

Sur l'échelle de Beaufort,

- A** le chiffre 10 correspond à une tempête.
-
- B** le chiffre 0 correspond à une mer calme.
-
- C** les chiffres correspondent à la hauteur des vagues mesurées en mètre.
-
- D** l'échelle de Beaufort va de 0 à 20.
-

Les unités de mesure en mer

- A** L'unité de mesure de la distance est mile (1 609 m).
-
- B** L'unité de mesure de la vitesse est le nœud.
-
- C** Un bateau navigant à 5 nœuds circule à une vitesse approximative de 9km/h.
-
- D** 1 mille nautique est équivalent à 1 852m.
-

Les analyses d'eau

- A** ne sont pas obligatoirement affichées.
-
- B** sont uniquement réalisées en piscine.
-
- C** sont effectuées sous le contrôle de l'ARS.
-
- D** sont également réalisées en lac et en mer.
-

Il est possible de se baigner dans les plans d'eau

- A** qui sont autorisés par le Maire.
-
- B** où il n'y a pas de panneau baignade interdite.
-
- C** seulement s'il y a un poste de secours.
-
- D** seulement s'il y a un panneau baignade à vos risques et périls.
-

Une baignade est surveillée dès lors qu'il y a

- A** un poste de secours.
-
- B** un arrêté d'ouverture de la baignade.
-
- C** des sauveteurs sur la plage.
-
- D** une flamme verte sur le mat du poste de secours.
-

Sur une plage où il n'y a pas de poste de secours,

- A** la baignade n'est pas autorisée.
-
- B** la baignade est aux risques et périls des usagers.
-
- C** la baignade est autorisée mais il n'y a pas de surveillance.
-
- D** le maire est obligé de mettre en place une surveillance.
-

Une interdiction de baignade est affichée uniquement en cas d'eau polluée ?

- A** Vrai, c'est la seule raison.
-
- B** Vrai, mais l'affichage peut être fait uniquement à la mairie.
-
- C** Faux, d'autres raisons sont possibles.
-
- D** Faux, c'est le Maire qui peut l'avoir affichée pour être déchargé de la surveillance.
-

Les bouées coniques jaunes servent à baliser :

- A** Un chenal traversier.
-
- B** La limite des 300m.
-
- C** La limite la zone de baignade.
-
- D** Le côté gauche d'un chenal traversier lorsque je regarde de la plage.
-

La flamme orange est hissée lorsque l'eau est à une température inférieure à 17 °C.

- A** Vrai, dès cette température.
-
- B** Faux, la température n'intervient pas dans le choix de la flamme.
-
- C** Faux, c'est la flamme rouge qui doit être hissée.
-
- D** Faux, c'est l'échelle de Beaufort qui détermine la couleur de la flamme.
-

En cas de vent venant de la terre, la flamme orange doit être obligatoirement hissée.

- A** Vrai, car les enfants voient s'envoler leurs jouets vers le large.
-
- B** Faux, mais une vigilance particulière doit être observée.
-
- C** Faux, mais il existe une flamme spécifique en cas de danger lié au vent.
-
- D** Vrai, mais seulement en raison de la force du vent.
-

En atlantique, les dangers liés aux marées sont à prendre au sérieux

- A** surtout en présence de Baïnes.
-
- B** en marée montante uniquement.
-
- C** lors des grandes marées d'équinoxes.
-
- D** Dépendent uniquement de la géographie de la plage.
-

Il existe dans la réglementation française plusieurs catégories de baignade :

- A** les baignades interdites, aux risques et périls des usagers et autorisées.
-
- B** les Baignades aux risques et périls des usagers, autorisées et surveillées.
-
- C** les Baignades aux risques et périls des usagers, surveillées et les non surveillées.
-

Sur chaque lieu de baignade, il est obligatoire d'avoir un poste de secours

- A** Oui, et le poste doit toujours être ouvert.
-
- B** Non, c'est le Préfet qui décide de mettre un poste de secours.
-
- C** Oui, mais uniquement si les baignades sont réglementairement autorisées et surveillées.
-
- D** Non, les baignades uniquement autorisées n'ont pas de poste de secours.
-

Une zone de bain est balisée

- A** avec des bouées sphériques jaunes.
-
- B** avec des bouées cylindriques jaunes.
-
- C** obligatoirement avec des bouées rouges.
-

Pour prendre la météo marine, vous pouvez

- A** faire le 112.
-
- B** écouter le bulletin météo émis en radio par France Inter.
-
- C** écouter le bulletin météo émis par les CROSS et les Sémaphores sur le canal VHF.
-

Une zone de baignade surveillée en fonds instables

- A** est balisée par des piquets avec un fanion bleu.
-
- B** n'a pas de limite qui détermine la zone de surveillance.
-
- C** est toujours limitée à 300m à droite et à gauche du poste de secours.
-
- D** peut être amovible en fonction de l'état de la mer.
-

Dès que l'on détecte des méduses, la fermeture de la baignade est obligatoire.

- A** Oui, c'est un vrai danger pour les baigneurs.
-
- B** Oui, les brûlures risquent de créer des crampes donc une noyade.
-
- C** Non, les méduses sont régulièrement présentes dans la mer.
-
- D** Les autorités de la santé peuvent exiger la fermeture.
-

Le marnage

- A** représente la différence de hauteur d'eau entre une basse mer et une haute mer.
-
- B** ne concerne que les zones qui ne sont pas soumises aux marées.
-
- C** signifie que la mer monte ou descend de 1/12 toutes les heures.
-
- D** donne la hauteur des vagues.
-

Qui détermine la couleur de la flamme, en fonction de l'état de la mer ?

- A** L'échelle de Beaufort.
-
- B** Le maire de la commune.
-
- C** Le chef de poste.
-
- D** Le responsable local de Météo France.
-

Lorsque l'on vient du large, les chenaux traversiers

- A** sont matérialisés par des bouées cylindriques à bâbord.
-
- B** sont matérialisés par des bouées cylindriques à tribord.
-
- C** sont matérialisés par des bouées de couleur jaune.
-
- D** doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée par les sauveteurs.
-

Le balisage.

- A** Il existe 4 types de marques (latérales, dangers isolés, eaux saines et spéciales).
-
- B** Les marques latérales peuvent être rouges ou vertes.
-
- C** Le sens conventionnel est du port vers la haute mer.
-
- D** Les marques Nord, Sud, Est et Ouest sont des marques de dangers isolés.
-

Les baïnes

- A** se trouvent exclusivement en Méditerranée.
-
- B** sont idéales pour la baignade des enfants.
-
- C** sont dangereuses pour la baignade.
-
- D** servent à amarrer un navire.
-

Avec un vent de force 9 sur l'échelle de Beaufort,

- A** je hisse la flamme rouge.
-
- B** je hisse la flamme orange.
-
- C** je hisse la flamme verte.
-

Partie 2



Version :	1.1.1
Mise à jour :	Octobre 2011

relative aux

diplômes, compétences et obligations

Un BNSSA peut surveiller « seul » et sans dérogation préfectorale :

- A** Un plan d'eau d'accès gratuit.
-
- B** Une piscine payante.
-
- C** Un centre de vacances dans une piscine privée du centre.
-
- D** Un poste de secours mer d'accès gratuit.
-

Dans le cas d'une concession à un plagiste,

- A** la responsabilité du Maire pourra toujours être recherchée en cas d'accident.
-
- B** le maire est déchargé de la sécurité.
-
- C** un POSS est imposé.
-

Un BNSSA peut enseigner contre rémunération.

- A** Oui, l'aquagym.
-
- B** Oui, la natation.
-
- C** Non, il ne peut rien enseigner.
-

A partir de quel âge peut-on conduire un scooter des mers, avec le permis ?

- A** 14 ans
-
- B** 16 ans
-
- C** 18 ans
-

Combien existe t-il de permis mer ?

- A** 4.
-
- B** 3.
-
- C** 2.
-

Durée de la dérogation préfectorale pour un employeur qui ne trouve pas de MNS

A 1 mois mini à 4 mois maxi.

B 2 mois mini à 6 mois maxi.

C 1 an maxi.

Un surveillant de baignade peut travailler

A en piscine comme assistant d'un MNS.

B dans le cadre d'un accueil de loisirs pour la surveillance de mineurs.

C toute l'année comme salarié.

Qui est responsable de la zone des 300 mètres sur le littoral maritime ?

A Le Maire.

B Le Ministre de l'Intérieur.

C Le Préfet Maritime.

Combien y a t-il de CROSS en Méditerranée ?

A 1.

B 2.

C 3.

D 4.

Avec un permis mer option côtier, vous pouvez naviguer

A de jour uniquement.

B de nuit uniquement.

C de jour comme de nuit.

Qui a autorité pour intervenir en premier dans le cas d'une pollution sur la plage ?

- A Le Maire.
-
- B Le Préfet du département.
-
- C Le Préfet Maritime.
-
- D Le Ministre de l'Intérieur.
-

Qui a autorité pour intervenir dans le cas d'une personne disparue en mer ?

- A Le Maire.
-
- B Le Préfet du département.
-
- C Le Préfet Maritime.
-
- D Le CROSS.
-

En mer, dans la zone des 300 mètres,

- A je peux pratiquer le ski nautique.
-
- B je ne dois pas dépasser les 3 nœuds.
-
- C je ne dois pas dépasser les 5 nœuds.
-
- D il n'y a pas de limitation.
-

Dans un club de natation sportive,

- A un BNSSA peut assurer la surveillance des usagers.
-
- B un BNSSA peut encadrer les activités et assurer certains cours.
-
- C un BEESAN peut assurer l'enseignement de la natation.
-
- D un SB peut assurer la surveillance des usagers.
-

Avec le BNSSA, je peux

- A encadrer des élèves en club et enseigner la natation.
-
- B assurer des cours d'aquagym.
-
- C encadrer des enfants en accueil de loisirs.
-
- D surveiller un plan d'eau d'accès gratuit sans dérogation préfectorale.
-

Un SB peut

- A travailler seul dans une piscine municipale avec une dérogation préfectorale.
-
- B surveiller uniquement les lieux d'accès gratuits.
-
- C peut surveiller les accueils de loisirs.
-

J'ai 16 ans,

- A je peux passer le permis mer option côtier.
-
- B je peux passer le permis plaisance en eaux intérieures.
-
- C je dois attendre d'avoir 18 ans pour passer le permis mer option côtier.
-
- D je dois attendre d'avoir 18 ans pour passer le permis plaisance en eaux intérieures.
-

Un BNSSA peut-il surveiller seul une baignade d'accès payant ?

- A Non, jamais.
-
- B Oui, à condition d'avoir plus de deux ans d'ancienneté.
-
- C Oui, à condition d'avoir obtenu une dérogation préfectorale.
-

Une dérogation préfectorale, sollicitée par un employeur qui ne trouve pas de MNS,

- A permet de travailler seul en qualité de BNSSA sur un accès payant.
-
- B a une durée maximale de 6 mois.
-
- C doit avoir une durée minimale de un mois.
-

Dans la zone des 300 mètres

- A le Préfet maritime est le seul responsable.
-
- B le Préfet maritime peut intervenir en cas de forte pollution.
-
- C le maire exerce la police des baignades.
-

Les CROSS sont au nombre de

- A 2 en outre-mer.
-
- B 8 en métropole.
-
- C 5 en métropole.
-
- D 4 en outre-mer.
-

Un titulaire du SB peut

- A Surveiller un groupe de 50 enfants en baignade non aménagée mais autorisée.
-
- B Surveiller un groupe de 30 enfants de moins de 6 ans en baignade non aménagée mais autorisée.
-
- C Surveiller un groupe de 30 enfants de plus de 6 ans en baignade non aménagée mais autorisée.
-
- D Surveiller un groupe de 15 enfants de moins de 6 ans en baignade non aménagée mais autorisée.
-

Suite à une noyade dans un lieu surveillé, la responsabilité civile d'un BNSSA

- A peut être engagée.
-
- B ne peut jamais être engagée.
-
- C n'est pas engagée si un BEESAN est présent.
-

La demande de dérogation équivaut à

- A pouvoir travailler sans maître nageur sauveteur.
-
- B une déclaration d'exercice dans une piscine.
-
- C être autorisé à faire des cours de natation.
-

La natation scolaire peut être surveillée par

- A** un BNSSA.
-
- B** Un BEESAN.
-
- C** Un MNS.
-
- D** Un SB.
-

Qui peut assurer l'enseignement contre rémunération de l'aquagym ?

- A** Un BPJEPSAAN.
-
- B** Un BNSSA.
-
- C** Un MNS/BEESAN.
-
- D** Aucun diplôme n'est requis.
-

Sans dérogation préfectorale, un BNSSA

- A** peut assurer la surveillance d'un accès payant, en assistance d'un BEESAN.
-
- B** peut assurer la surveillance d'un plan d'eau d'accès gratuit.
-
- C** peut assurer la surveillance de la natation scolaire.
-
- D** peut surveiller seul une piscine payante.
-

Avec un permis mer côtier, vous pouvez

- A** naviguer à 6 milles d'un abri de jour comme de nuit.
-
- B** naviguer à 10 milles des côtes de jour uniquement.
-
- C** naviguer sans limitation de distance.
-
- D** naviguer sans limite de vitesse au-delà des 300 m.
-

Avec un BNSSA je peux, sans dérogation

- A** surveiller une baignade pour un club de natation.
-
- B** surveiller un plan d'eau d'accès payant.
-
- C** assurer la sécurité des centres d'accueils de loisirs pour mineurs.
-
- D** enseigner contre rémunération la natation en assistance d'un maître nageur.
-

Avec le permis hauturier, on peut naviguer

- A** en rivière uniquement.
-
- B** de jour comme de nuit.
-
- C** au delà de 6 milles d'un abri.
-

Les zones de navigation.

- A** Il existe trois zones de navigation.
-
- B** Il existe deux zones de navigation.
-
- C** La première zone de navigation se limite à moins de 6 milles d'un abri.
-

Catégories de navigations

- A** Les navires de plaisance sont classés en 4^{ème} catégorie de conception pour affronter des conditions de mer.
-
- B** La catégorie C définit la navigation à proximité des côtes (< à force 6, vague 2m).
-
- C** Un bateau peut affronter toutes les conditions de mer en ayant le matériel de sécurité de la zone réelle.
-

Dans un lieu d'accès payant, un BNSSA doit obligatoire être déclaré en préfecture

- A** pour travailler seul.
-
- B** pour travailler en présence d'un MNS.
-
- C** pour avoir une carte professionnelle.
-
- D** n'a pas de déclaration à faire, seuls les maitres nageurs doivent se déclarer.
-

Lorsqu'un BNSSA travaille dans 2 départements au cours de l'année, il doit faire

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | Une seule déclaration dans le département de son choix. | <input type="checkbox"/> |
| B | Une déclaration dans chaque département. | <input type="checkbox"/> |
| C | Une déclaration à la région qui gère les 2 départements. | <input type="checkbox"/> |

Un BNSSA travaille dans une piscine municipale. Il peut exercer en surveillance

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | Seul toute l'année avec dérogation. | <input type="checkbox"/> |
| B | Seul entre 1 mois minimum et 4 mois maximum avec dérogation. | <input type="checkbox"/> |
| C | Seul, uniquement s'il a réussi un concours dans la fonction publique. | <input type="checkbox"/> |

Parmi ces obligations, lesquelles sont imposées pour exercer en piscine publique :

- | | | |
|----------|------------------------------|--------------------------|
| A | La déclaration d'exercice. | <input type="checkbox"/> |
| B | Le récépissé de déclaration. | <input type="checkbox"/> |
| C | Le certificat médical type. | <input type="checkbox"/> |
| D | L'affichage du diplôme. | <input type="checkbox"/> |

Un BNSSA peut piloter un bateau à moteur qui est à sa disposition au poste de secours

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | sans permis, quelle que soit la puissance du moteur s'il ne dépasse pas une vitesse de 5 nœuds. | <input type="checkbox"/> |
| B | sans permis, quelle que soit la puissance du moteur, c'est un engin de secours. | <input type="checkbox"/> |
| C | sans permis, uniquement si la puissance du moteur est inférieure à 6 CV. | <input type="checkbox"/> |
| D | avec permis quelle que soit la puissance du moteur à une distance maximum de 6 milles d'un abri. | <input type="checkbox"/> |

Un BNSSA peut surveiller seul, sans dérogation préfectorale :

- | | | |
|----------|-------------------------------------|--------------------------|
| A | Un plan d'eau d'accès gratuit. | <input type="checkbox"/> |
| B | Une piscine d'accès payant. | <input type="checkbox"/> |
| C | Un plan d'eau d'accès payant. | <input type="checkbox"/> |
| D | Une baignade en accueil de loisirs. | <input type="checkbox"/> |

Une activité de gym aquatique peut-elle être encadrée par un BNSSA légalement déclaré et rémunéré ?

- | | | |
|----------|----------------------|--------------------------|
| A | Oui, sans condition. | <input type="checkbox"/> |
| B | Oui avec dérogation. | <input type="checkbox"/> |
| C | Non. | <input type="checkbox"/> |

Avec un BNSSA et par dérogation, vous pouvez

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | Entraîner des nageurs dans un club de natation, contre rémunération. | <input type="checkbox"/> |
| B | Surveiller une piscine municipale. | <input type="checkbox"/> |
| C | Donner des cours de natation dans la piscine d'un camping. | <input type="checkbox"/> |

La responsabilité civile d'un BNSSA peut être engagée pour une faute dont l'origine est considérée comme

- | | | |
|----------|-------------------------------|--------------------------|
| A | uniquement volontaire. | <input type="checkbox"/> |
| B | uniquement non volontaire. | <input type="checkbox"/> |
| C | volontaire et non volontaire. | <input type="checkbox"/> |

Un titulaire du permis «eaux intérieures»

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | peut assurer la conduite d'un bateau de plaisance dont la longueur est limitée à 20 m. | <input type="checkbox"/> |
| B | peut naviguer en mer dans la limite des 300 m. | <input type="checkbox"/> |
| C | doit se soumettre à un recyclage tous les 5 ans. | <input type="checkbox"/> |

D est limité à une puissance moteur de 20 Cv.



Pour une navigation de plaisance avec un bateau classé en catégorie de type C :

A Je sais que je dois naviguer à proximité des côtes et à moins de 6 milles d'un abri.



B Je sais que le navire peut résister à un vent pouvant aller jusqu'à force 8 et à des vagues de 2 m.



C Je sais que en matériel de sécurité je dois avoir au moins trois fusées à bord.



Partie 3



Version :	1.1.1
Mise à jour :	Octobre 2011

relative à l'

organisation administrative

Combien de catégories de baignade existe-t-il en eau libre ?

- | | | |
|----------|--------------|--------------------------|
| A | 1 catégorie. | <input type="checkbox"/> |
| B | 2 catégories | <input type="checkbox"/> |
| C | 3 catégories | <input type="checkbox"/> |
| D | 4 catégories | <input type="checkbox"/> |

Qui recrute le personnel pour armer les postes de secours ?

- | | | |
|----------|---------------------------|--------------------------|
| A | Le Maire. | <input type="checkbox"/> |
| B | Le Préfet du département. | <input type="checkbox"/> |
| C | Le Préfet Maritime. | <input type="checkbox"/> |

Qui a autorité pour intervenir dans le cas d'un bateau pneumatique à la dérive ?

- | | | |
|----------|-----------------------------|--------------------------|
| A | Le Maire. | <input type="checkbox"/> |
| B | Le Préfet du département. | <input type="checkbox"/> |
| C | Le Préfet Maritime. | <input type="checkbox"/> |
| D | Le Ministre de l'Intérieur. | <input type="checkbox"/> |

Le Maire

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | recrute le personnel de surveillance des plages. | <input type="checkbox"/> |
| B | détermine la couleur de la flamme à hisser. | <input type="checkbox"/> |
| C | fait afficher un arrêté municipal pour la baignade. | <input type="checkbox"/> |
| D | dispose des pouvoirs de police spéciale. | <input type="checkbox"/> |

Le SAMU est :

- A** Un service hospitalier.
-
- B** Rattaché aux sapeurs pompiers.
-
- C** Au nombre de un par département.
-

Dans un lieu de baignade, avec un accueil de loisirs accompagné d'un SB :

- A** Les enfants peuvent se baigner dans un lieu aménagé et surveillé.
-
- B** Les enfants peuvent se baigner dans un lieu non aménagé et non surveillé.
-
- C** Les enfants peuvent se baigner dans un lieu signalé comme dangereux.
-

Le CROSS

- A** est dirigé par le Préfet Maritime.
-
- B** est dirigé par le Préfet de Région.
-
- C** assure des missions de surveillance et de sauvetage.
-

Un SB

- A** peut organiser une baignade de mineurs sur une plage surveillée.
-
- B** peut organiser une baignade de mineurs sur une plage non surveillée.
-
- C** ne peut assurer la surveillance de mineurs qu'en assistance d'un MNS.
-

Le préfet maritime peut intervenir dans la zone des 300 mètres

- A** si l'ampleur de la catastrophe est trop importante pour être gérée par le Maire.
-
- B** seulement si le Maire donne son accord.
-
- C** si la zone n'est pas aménagée pour la baignade.
-

Dans les SDIS, il y a

- | | | |
|----------|-----------------------------|--------------------------|
| A | des policiers. | <input type="checkbox"/> |
| B | des sapeurs pompiers. | <input type="checkbox"/> |
| C | des agents de surveillance. | <input type="checkbox"/> |
| D | des gendarmes. | <input type="checkbox"/> |

Les limites de zone de bain

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | peuvent être délimitées par des flammes bleues. | <input type="checkbox"/> |
| B | déterminent la limite de réglementation du Maire. | <input type="checkbox"/> |
| C | peuvent bouger au cours de la journée. | <input type="checkbox"/> |
| D | en mer, vers le large la responsabilité administrative du Maire s'arrête à 300 m. | <input type="checkbox"/> |

Le CROSS veille 24h/24 les appels de détresses, en VHF, sur

- | | | |
|----------|--------------|--------------------------|
| A | le canal 16. | <input type="checkbox"/> |
| B | le canal 15. | <input type="checkbox"/> |
| C | le canal 17. | <input type="checkbox"/> |

Les analyses bactériologiques d'une zone de baignade sont ordonnées :

- | | | |
|----------|-------------------------------------|--------------------------|
| A | Par le Maire. | <input type="checkbox"/> |
| B | Par un laboratoire agréé. | <input type="checkbox"/> |
| C | Par l'Agence Régionale de la Santé. | <input type="checkbox"/> |
| D | Par le chef de poste. | <input type="checkbox"/> |

Le SAMU

A est le Service d'Aide Médicale Urgente.

B est le Service d'Assistance Médicalisé d'Urgence.

C dispose de SMUR.

Dans un établissement de bain d'accès payant,

A l'affichage des diplômes est obligatoire.

B l'affichage des diplômes n'est pas obligatoire.

C le personnel doit être déclaré auprès de la DDCSPP.

Où le POSS doit-il obligatoirement être installé ?

A Dans tous les établissements de bain d'accès payant.

B Dans les lieux de baignades autorisés et d'accès payant.

C Dans les piscines de copropriétés

Lorsqu'une baignade en milieu naturel est ouverte, les analyses de l'eau sont faites :

A A la convenance du Maire.

B Obligatoirement tous les 15 jours.

C Obligatoirement une fois par mois.

D Uniquement en cas d'aspect inquiétant de l'eau.

Le droit des baignades est directement régi :

- A** Par le Préfet.
-
- B** Par le Directeur de l'agence régionale de l'eau.
-
- C** Par le Maire.
-
- D** Par le Président du syndicat d'eau.
-
- E** Le Président d'une communauté de communes.
-

Le Préfet peut prendre la décision d'interdire une baignade :

- A** Lorsque le Maire ne respecte pas ses obligations.
-
- B** Lorsqu'un conflit politique oppose le Maire et le Préfet.
-
- C** Ne peut pas l'interdire, mais c'est le Maire qui sera responsable devant la justice.
-
- D** Sur avis, de la Direction Départementale de Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
-

Un gérant de camping souhaite ouvrir une baignade surveillée au bord d'un lac.

- A** Il doit effectuer une demande d'ouverture de la baignade adressée au Maire.
-
- B** Il doit adresser une déclaration d'ouverture de la baignade adressée au Préfet.
-
- C** Il doit se conformer à une visite des pompiers.
-
- D** Il doit installer un poste de secours.
-

Sur une commune du littoral, le maire reste responsable de la baignade :

- A** Durant toute l'année.
-
- B** Uniquement pendant la période estivale.
-
- C** N'est jamais responsable tant qu'il n'a pas installé de poste de secours.
-

Sur une plage, en dehors de la saison estivale, un maire peut interdire la baignade pour être déchargé de sa responsabilité en cas de noyade.

- A Vrai, car la baignade est interdite.
-
- B Vrai, même si les personnes se baignent à leurs risques et périls.
-
- C Faux, la baignade ne peut être interdite si elle est autorisée pendant la saison estivale.
-
- D Faux, un maire reste responsable de sa plage en toutes circonstances.
-

Au-delà de la bande des 300m, un plaisancier appelle à l'aide. Les sauveteurs

- A ne doivent pas intervenir car c'est de la responsabilité du Préfet maritime.
-
- B ne doivent pas intervenir car ils peuvent se mettre en péril eux mêmes.
-
- C peuvent porter secours même en dehors de leur zone de surveillance.
-
- D doivent informer le CROSS.
-

En cas de noyade dans la bande des 300 m, au delà de leur zone de surveillance, les sauveteurs

- A ne doivent pas intervenir car ils quittent leur zone de surveillance.
-
- B doivent intervenir en mettant en œuvre les moyens dont ils disposent.
-
- C doivent prévenir le Maire avant de porter secours.
-
- D doivent prévenir le CROSS avant de porter secours.
-

Qui a autorité pour intervenir en cas de pollution importante en bordure de plage ?

- A Le Maire.
-
- B Le Préfet du département.
-
- C Le Préfet Maritime.
-
- D Le Ministère de l'Intérieur.
-

Quels sont les principaux recruteurs de personnel dans les postes de secours ?

- A** Les Maires.
-
- B** Les Services Départementaux d'Incendie et Secours.
-
- C** Les Compagnies Républicaines de Sécurité.
-
- D** Les Conseils Généraux.
-

Comment se nomme le document affiché dans un poste de secours pour réglementer la plage ?

- A** Une loi.
-
- B** Un décret ministériel.
-
- C** Un arrêté municipal.
-
- D** Une circulaire ministérielle.
-

Il existe différentes catégories de baignade qui sont

- A** Les zones dangereuses, où il est interdit de se baigner.
-
- B** Les zones où le public peut se baigner à ses risques et périls.
-
- C** Les zones de baignades aménagées et surveillées.
-
- D** Les zones de baignades aménagées et non surveillées.
-

Un sauveteur dans un poste de secours peut être salarié comme

- A** travailleur indépendant.
-
- B** employé communal.
-
- C** vacataire sapeur pompier.
-

Combien y a-t-il de CROSS en France métropolitaine ?

A 3.



B 4.



C 5.



D 6.



Partie 4



Version :	1.1.1
Mise à jour :	Octobre 2011

relative à l'

organisation de la sécurité

Les flammes de couleur

- A** sont au nombre de 3 (Verte / Orange / Rouge).
-
- B** sont obligatoires en piscine.
-
- C** doivent être hissées à une hauteur de 10m. minimum.
-
- D** doivent toujours être hissées en cas d'intervention des sauveteurs.
-

Le CODIS gère les interventions de secours sur :

- A** L'arrondissement.
-
- B** Le département.
-
- C** La région.
-

Le CROSS veille

- A** au respect des règlements maritimes nationaux.
-
- B** à la sécurité des gens de la mer.
-
- C** au respect des règles de plongée en mer.
-

Les CROSS sont gérés par :

- A** Les préfetures de département.
-
- B** Les préfetures maritimes.
-
- C** Les sous préfetures.
-

Les bouées.

- A** Les marques cardinales signalent un danger particulier.
-
- B** Le maire peut poser des bouées dans la zone de 300 mètres.
-
- C** Une bouée triangulaire est une marque latérale tribord.
-

Pour fermer un poste, la flamme est baissée

- A** Avant le rangement de tout le matériel.
-
- B** Après le rangement de tout le matériel.
-
- C** A l'heure fixée par les horaires de surveillance.
-

Le POSS c'est :

- A** Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
-
- B** Le Plan d'Occupation du Sauvetage et des Secours
-
- C** Le Préfet Opérationnel pour la Sécurité et le Sauvetage
-

Les sauveteurs abaissent la flamme

- A** Quand une intervention importante le nécessite.
-
- B** Pour aller manger.
-
- C** A la fermeture du poste de secours.
-
- D** Quand la mer est dangereuse.
-

Dans une piscine intercommunale et ouverte au public :

- A** Le POSS est obligatoire.
-
- B** Le POSS est un document interne et ne doit pas être affiché.
-
- C** Le POSS n'est pas obligatoire mais recommandé.
-

Un plan de secours départemental doit être établi pour couvrir les risques de baignade en milieu naturel.

A Il est placé sous l'autorité du Maire

B Il prévoit entre autre le déploiement de moyens hélicoptés

C Il est complété par le SDACR

Lorsque l'on vient du large, en entrant dans un port,

A on trouvera à tribord des balises vertes.

B on trouvera à bâbord des balises rouges.

C on trouvera à tribord des balises rouges et à bâbord des balises vertes.

Le CROSS

A veille au respect des règlements maritimes nationaux et internationaux.

B met en place les zones aménagées de baignade.

C recrute les équipes qui assurent la surveillance des plages.

D assure la surveillance et la police des pêches maritimes.

Le POSS

A doit comprendre un descriptif des installations

B n'est pas obligatoire en piscine

C est le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

Suite à un appel du CROSS tous les sauveteurs doivent partir en mer porter secours. Avant de quitter la surveillance de la plage ils

- A hissent la flamme rouge.

- B abaissent la flamme.

- C font un appel au micro.

- D font évacuer la baignade.

La flamme rouge est hissée :

- A Elle signale que la zone de baignade est interdite et surveillée.

- B Elle permet au sauveteur de quitter le poste.

- C Elle indique que la baignade est dangereuse mais surveillée.

- D Elle peut l'être en présence d'un orage.

Les engins de plage.

- A Les engins de plage doivent naviguer dans la zone des 300m.

- B Les planches à voile naviguent dans les zones de bain et jusqu'à 1 mille d'un abri.

- C Un bobybordeur doit évoluer dans la zone de bain.

- D Un kayak de mer est classé comme engin de plage.

Véhicules nautiques à moteur (VNM)

- A Un véhicule nautique à moteur à une puissance propulsive dépassant 4CV.

- B Je peux conduire un VNM sans permis.

- C Je dois porter un gilet de sauvetage.

- D Le coupe-circuit n'est pas obligatoire sur un VNM.

Qui organise les secours en mer ?

- | | | |
|----------|-----------|--------------------------|
| A | Les CRS. | <input type="checkbox"/> |
| B | Le SDIS. | <input type="checkbox"/> |
| C | Le CROSS. | <input type="checkbox"/> |
| D | La SNSM. | <input type="checkbox"/> |

Un poste de secours doit être de couleur :

- | | | |
|----------|--------------|--------------------------|
| A | Bleue. | <input type="checkbox"/> |
| B | Blanche. | <input type="checkbox"/> |
| C | Rouge. | <input type="checkbox"/> |
| D | Indifférent. | <input type="checkbox"/> |

La zone de bain

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | doit toujours se situer au même endroit. | <input type="checkbox"/> |
| B | Le Maire est responsable de sa matérialisation. | <input type="checkbox"/> |
| C | Le Préfet maritime est responsable de sa matérialisation. | <input type="checkbox"/> |
| D | lorsqu'elle est signalée par des limites amovibles, le Chef de Poste est responsable de sa matérialisation. | <input type="checkbox"/> |

Lors de sa 1^{ère} prise de service en milieu naturel, un BNSSA

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | doit consulter le Plan de Secours s'il existe. | <input type="checkbox"/> |
| B | doit vérifier l'ensemble du matériel. | <input type="checkbox"/> |
| C | doit détenir le permis bateau. | <input type="checkbox"/> |

Le POSS

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | doit être affiché dans un endroit visible au public. | <input type="checkbox"/> |
| B | n'est pas obligatoirement affiché. | <input type="checkbox"/> |
| C | recense tous les risques potentiels que peut présenter le lieu où il s'applique. | <input type="checkbox"/> |
| D | ne recense que les risques liés à l'eau. | <input type="checkbox"/> |

Le POSS est obligatoire :

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | Dans tous les lieux de baignade. | <input type="checkbox"/> |
| B | Dans les piscines uniquement. | <input type="checkbox"/> |
| C | Uniquement dans les lieux d'accès payant. | <input type="checkbox"/> |
| D | Uniquement lorsqu'il y a un maître nageur sauveteur. | <input type="checkbox"/> |

Quels sont les éléments obligatoires dans le POSS ?

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | Un plan détaillé du lieu indiquant le poste de secours et les moyens sur place. | <input type="checkbox"/> |
| B | Les numéros de téléphone indispensables pour l'appel des secours. | <input type="checkbox"/> |
| C | Les analyses bactériologiques de l'eau. | <input type="checkbox"/> |
| D | Les autorisations préfectorales. | <input type="checkbox"/> |
| E | Les horaires d'ouverture. | <input type="checkbox"/> |

Les analyses de qualité de l'eau doivent être affichées

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | Non c'est une information confidentielle. | <input type="checkbox"/> |
| B | Oui, au poste de secours, et visible par le public. | <input type="checkbox"/> |
| C | Uniquement à l'office de tourisme et en Mairie. | <input type="checkbox"/> |

Le chef de poste

- A** détient la responsabilité du choix de la flamme.
-
- B** Le maire peut lui imposer la couleur de la flamme.
-
- C** est pénalement responsable en cas d'homicide par noyade dans la zone surveillée.
-
- D** doit régulièrement envoyer des patrouilles pour surveiller les zones non surveillées.
-

Le SDIS dépêche sur les lieux d'un accident :

- A** Un Véhicule de Secours Aux Blessés.
-
- B** Un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes.
-
- C** Un Véhicule d'Assistance de Secours et de Soins Urgent.
-
- D** Une Ambulance de Réanimation.
-

Les CROSS

- A** coordonnent les missions de sauvetage en mer.
-
- B** disposent entre autres des moyens de la SNSM.
-
- C** Le CROSS Etel assure la couverture de toute la zone Atlantique.
-
- D** sont cogérés par les Affaires Maritimes et la Marine Nationale.
-

Une zone de baignade surveillée peut être délimitée

- A** par des fanions verts montés sur des piquets qui peuvent être mobiles.
-
- B** par des fanions bleus montés sur des piquets qui peuvent être mobiles.
-
- C** par des bouées sphériques jaunes.
-
- D** par des panneaux fixes à fond blanc et inscriptions en rouge.
-

Dans une baignade surveillée, l'aménagement d'une zone dite « petit bain »

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | est obligatoire. | <input type="checkbox"/> |
| B | est souhaitable, dès que possible. | <input type="checkbox"/> |
| C | peut être délimitée par un filet. | <input type="checkbox"/> |
| D | voit sa profondeur d'eau limitée à 2m. | <input type="checkbox"/> |

Le matériel nécessaire aux sauveteurs pour assurer leurs missions est catégorisé en :

- | | | |
|----------|------------------------|--------------------------|
| A | Matériel de nettoyage. | <input type="checkbox"/> |
| B | Matériel de sauvetage. | <input type="checkbox"/> |
| C | Matériel de recherche. | <input type="checkbox"/> |
| D | Matériel de liaison. | <input type="checkbox"/> |

L'entretien des baignades surveillées nécessite que

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | le nettoyage des plages comporte un travail de ratissage au moins en début de saison. | <input type="checkbox"/> |
| B | des pancartes rappellent aux usagers les mesures d'hygiène auxquelles ils doivent se conformer. | <input type="checkbox"/> |
| C | c'est le Chef de poste qui est responsable de l'hygiène du nettoyage de la plage. | <input type="checkbox"/> |
| D | les communes doivent disposer des douches, WC et réceptacles de déchets sur la plage. | <input type="checkbox"/> |

Partie 5



Version :	1.1.1
Mise à jour :	Octobre 2011

relative à la

**surveillance et sécurité
des activités spécifiques**

Avec un centre de vacances, vous pouvez vous baigner

- A** où vous voulez.
-
- B** en dehors des zones surveillées.
-
- C** sur des plages surveillées.
-

Pour pratiquer la chasse sous marine il faut

- A** chasser la nuit.
-
- B** utiliser un fusil à air comprimé.
-
- C** avoir 16 ans.
-

Si un groupe de 40 enfants de plus de 6 ans est sur une plage « non surveillée » mais autorisée avec 1 Surveillant de Baignade et 8 animateurs.

- A** Le SB peut organiser une baignade.
-
- B** La baignade doit être matérialisée.
-
- C** Il n'y a pas d'obligation de matérialisation ou de balisage.
-

La pêche en mer

- A** est autorisée dans les zones de baignade.
-
- B** est interdite dans les ports.
-
- C** doit respecter la réglementation sur les tailles des poissons.
-
- D** Les pêcheurs non professionnels peuvent vendre le produit de leur pêche.
-

Avec une planche à voile, sans sécurité, je peux m'éloigner de la côte jusqu'à

- A** 1 mille d'un abri.
-
- B** 2 milles d'un abri.
-
- C** 6 milles d'un abri.
-

Quelle est la vitesse maximale autorisée avec un bateau à moteur dans la zone des 30 mètres ?

- A 3 nœuds.
-
- B 5 nœuds.
-
- C Non limitée.
-

Les surfeurs doivent

- A être au maximum à deux sur une vague.
-
- B évoluer si elle existe dans une zone délimitée par une flamme verte avec un rond rouge.
-
- C évoluer si elle existe dans une zone délimitée par une flamme rouge avec un rond vert.
-
- D interrompre leur activité par flamme rouge.
-

Pour pratiquer le ski nautique

- A Je dois porter un gilet de sauvetage.
-
- B En rivière, je peux pratiquer n'importe où.
-
- C En mer, je dois pratiquer au-delà de la zone des 300 mètres.
-

Les plongeurs en scaphandre autonome

- A peuvent pratiquer la chasse sous marine.
-
- B utilisent le pavillon Bravo pour se signaler.
-
- C n'ont pas besoin de se signaler en surface.
-
- D utilisent le pavillon Alpha pour se signaler.
-

Avec une planche aérotractée (kitesurf), je peux naviguer

- A** au maximum jusqu'à 1 mille d'un abri, au maximum.
-
- B** jusqu'à 2 milles d'un abri, au maximum.
-
- C** jusqu'à 6 milles d'un abri, au maximum.
-
- D** sans limitation de distance, si je suis expérimenté.
-

Une piscine privée et réservée aux enfants d'un centre de vacances

- A** peut être surveillée par un SB.
-
- B** peut être surveillée par un BNSSA.
-
- C** doit obligatoirement être surveillée par un MNS.
-

Pour pratiquer la chasse sous-marine il faut

- A** chasser entre le lever et la coucher du soleil.
-
- B** signaler sa présence au moyen d'une bouée surmontée d'un drapeau.
-
- C** chasser entre le coucher et le lever du soleil.
-

Sur une plage, aménagée et surveillée, on doit trouver obligatoirement

- A** un panneau journalier d'information.
-
- B** un panneau permanent d'information.
-
- C** un panneau de l'office de tourisme.
-

Pour les particuliers, la pêche en mer

- A** est réglementée.
-
- B** peut être réalisée en toute zone.
-
- C** ne nécessite pas de permis de pêche en zone maritime.
-

Concernant les groupes d'enfants en centre de vacances :

- A** Les enfants de plus de 6 ans peuvent être 20 dans l'eau au maximum.
-
- B** Pour les enfants de plus de 6 ans, un animateur pour 8 doit être présent dans l'eau.
-
- C** Les enfants de moins de 6 ans peuvent être au maximum 40 dans l'eau.
-
- D** Pour les enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 5 doit être présent dans l'eau.
-

La chasse sous marine

- A** est autorisée avec des bouteilles de plongée.
-
- B** est autorisée dans les ports.
-
- C** Il est interdit de détenir un fusil à air comprimé.
-

Une activité de plongeur peut être signalée par

- A** un pavillon Bleu et Blanc Alpha.
-
- B** un pavillon Rouge et Blanc nommé « Croix de St André ».
-
- C** un pavillon Rouge barré d'une bande blanche nommé « CMAS ».
-
- D** aucun de ces pavillons.
-

La pêche des coquillages

- A** est libre.
-
- B** est réglementée.
-
- C** ne fait l'objet d'aucune veille sanitaire spécifique.
-
- D** L'ARS est chargé du réseau de surveillance.
-

Un scooter des mers peut être utilisé dans la bande des 300 m :

- A** Uniquement à vitesse de 5 nœuds pour sortir de la bande des 300m.
-
- B** A pleine vitesse dès lors qu'il ne s'agit pas d'une zone de baignade.
-
- C** Non, leur utilisation est strictement interdite.
-

Le surf et le body-board se pratiquent

- A** uniquement dans la zone de baignade.
-
- B** uniquement hors de la zone de baignade.
-
- C** peuvent se voir délimiter une zone par une flamme verte comportant un disque rouge.
-
- D** Les surfers doivent être signalés et au maximum à deux sur la même vague.
-

La planche à voile peut se pratiquer

- A** dans la bande des 300m.
-
- B** dans la zone de baignade surveillée.
-
- C** uniquement en dehors de la zone de baignade.
-
- D** uniquement en dehors de la bande des 300m.
-

Un kayak de mer

- A** ne peut évoluer qu'en présence d'une embarcation.
-
- B** doit être de structure rigide pour évoluer au delà des 300m.
-
- C** doit disposer d'un dispositif permettant le remorquage.
-
- D** ne doit pas obligatoirement avoir un gilet de sauvetage doté d'une réserve de flottabilité.
-

Les bateaux gonflables et les matelas pneumatiques sont

- A** uniquement utilisés dans la bande des 300m.
-
- B** ne sont pas considérés comme des engins de plages.
-
- C** doivent être utilisés dans le chenal traversier.
-
- D** sont utilisables jusqu'à 1 mille des côtes.
-

Un groupe d'enfant appartenant à un centre d'accueil de loisirs se baigne en piscine publique, quelles sont les conditions

- A** Pas besoin de surveillant de baignade, le personnel de la piscine assure la surveillance.
-
- B** Pour 5 enfants de moins de 6 ans un animateur doit être dans l'eau.
-
- C** Le maximum simultanément autorisé dans l'eau est de 50 enfants pour les plus de 6 ans.
-
- D** Qu'il y ait un service de surveillance décharge entièrement l'encadrement de ses responsabilités.
-

La chasse sous-marine

- A** est autorisée avec des bouteilles de plongée.
-
- B** est autorisée de jour comme de nuit.
-
- C** Il est interdit de détenir un fusil chargé hors de l'eau.
-
- D** Le produit de la pêche peut être vendu à la condition d'être inscrit aux affaires maritimes.
-

Pour la sécurité des plongeurs, un club ou une structure professionnelle doit

- A** disposer de matériel de secours.
-
- B** avoir un directeur de plongée sur place.
-
- C** se signaler au moyen du pavillon Afma.
-
- D** avoir de l'eau et de l'aspirine dans leur matériel de secours.
-

Les engins pneumatiques tractés

- A** doivent avoir une personne à bord en plus du pilote pour surveiller l'activité.
-
- B** doivent, arborer une flamme fluorescente orange de 2 mètres.
-
- C** Les personnes embarquées sur l'engin pneumatique n'ont pas besoin de gilets.
-

Quelle est la vitesse maximale autorisée avec un bateau à moteur dans un chenal traversier

- A** 3 nœuds.
-
- B** 5 nœuds.
-
- C** Non limitée.
-

En mer, pour piloter un véhicule nautique à moteur de 100CV, il faut

- A** le permis de conduire automobile catégorie A.
-
- B** le permis mer option côtier.
-
- C** aucun permis.
-
- D** le permis hauturier.
-

Pour pratiquer le ski nautique, vous pouvez être seul à bord du bateau, si

- A** vous êtes titulaire du brevet d'Etat de ski nautique et équipé d'un rétroviseur.
-
- B** vous avez un rétroviseur sur votre embarcation.
-
- C** vous êtes seul sur le plan d'eau.
-

Pour pratiquer la planche à voile

- A** Il faut pratiquer de jour uniquement.
-
- B** On peut le faire de jour comme de nuit.
-
- C** Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.
-

Partie 6



Version :	1.1.1
Mise à jour :	Octobre 2011

relative à la

**conduite à tenir en cas d'accident
et premiers secours**

La noyade

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | est une asphyxie. | <input type="checkbox"/> |
| B | a toujours pour origine une défaillance physique (épuisement, manque e techniques de nage...) | <input type="checkbox"/> |
| C | nécessite un suivi médical après inhalation. | <input type="checkbox"/> |
| D | se présente avec 3 stades dans le tableau clinique. | <input type="checkbox"/> |

Lors d'un accident de plongée,

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | il suffit d'organiser la prise en charge du plongeur accidenté. | <input type="checkbox"/> |
| B | il faut organiser la prise en charge de la palanquée complète. | <input type="checkbox"/> |
| C | en mer, le CROSS doit être informé. | <input type="checkbox"/> |
| D | en lac, Voies Navigables de France doivent être informées. | <input type="checkbox"/> |

Le chlore utilisé en piscine pour le traitement de l'eau

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | peut s'avérer très toxique. | <input type="checkbox"/> |
| B | peut être conditionné sous forme liquide, solide ou gazeuse. | <input type="checkbox"/> |
| C | a des propriétés spécifiques pour ne pas brûler au contact avec la peau. | <input type="checkbox"/> |
| D | a des propriétés spécifiques pour ne pas exploser en cas de mauvaise manipulation. | <input type="checkbox"/> |

Dans le cas d'un enfant en arrêt cardio-respiratoire, suite à une noyade,

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | il faudra commencer immédiatement par faire 5 insufflations. | <input type="checkbox"/> |
| B | il faudra commencer immédiatement par faire le massage cardiaque. | <input type="checkbox"/> |
| C | il faudra masser au moins à 100 compressions à la minute. | <input type="checkbox"/> |
| D | il faudra masser au moins à 150 compressions à la minute. | <input type="checkbox"/> |

Un malaise grave dû à une exposition trop prolongée au soleil

- A peut avoir une répercussion sur la conscience.
-
- B peut être le signe d'une atteinte grave.
-
- C peut se rétablir juste en faisant boire la personne.
-

Pour un adulte sous inhalation d'oxygène, on règle le débit à

- A 15 l/min.
-
- B 6 l/min.
-
- C 9 l/min.
-

A la suite d'une piqûre de vive.

- A Je dois nettoyer la plaie.
-
- B Le venin est thermolabile, je dois approcher une source de chaleur pour le détruire.
-
- C La victime peut se baigner sitôt la plaie désinfectée.
-

Le matériel de réanimation cardio-pulmonaire est composé

- A d'un ballon auto remplisseur.
-
- B d'une bouteille d'air comprimé.
-
- C d'un aspirateur de mucosité.
-
- D d'un défibrillateur.
-

Soins apportés :

- A Une personne suspectée d'avoir inhalé de l'eau doit être hospitalisée.
-
- B Une personne inconsciente qui ne ventile pas doit être placée en PLS.
-
- C La défibrillation précoce augmente les chances de survie d'une réanimation cardio-pulmonaire.
-
- D Certains malaises ou maladies graves peuvent entraîner une détresse vitale dans l'eau.
-

Evaluation des fonctions vitales :

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | Il existe quatre fonctions vitales. | <input type="checkbox"/> |
| B | Dans l'ordre, le sauveteur contrôle la ventilation, l'inconscience, la circulation. | <input type="checkbox"/> |
| C | L'évaluation des fonctions vitales ne doit pas excéder 30 secondes. | <input type="checkbox"/> |
| D | Même en cas d'hémorragie visible, le sauveteur effectue d'abord le contrôle des fonctions vitales. | <input type="checkbox"/> |

Lors d'un accident de plongée,

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | une des raisons peut être une remontée trop rapide. | <input type="checkbox"/> |
| B | les paramètres de durée et de profondeur ne rentrent pas en ligne de compte. | <input type="checkbox"/> |
| C | il est utile de préciser le nombre de plongeurs dans la palanquée. | <input type="checkbox"/> |
| D | on sait que l'administration d'oxygène et d'aspirine sont déconseillés. | <input type="checkbox"/> |

Les stades de la noyade

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | permettent de simplifier la communication entre les sauveteurs. | <input type="checkbox"/> |
| B | sont au nombre de cinq tableaux cliniques. | <input type="checkbox"/> |
| C | lorsque vous êtes en présence d'un stade 2, la victime est inconsciente. | <input type="checkbox"/> |
| D | Une grande quantité d'eau avalée avec inhalation caractérise le stade 3. | <input type="checkbox"/> |

Lors d'un trauma du rachis survenant dans l'eau en piscine :

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | Il vaut mieux extraire la victime rapidement, et ce même si elle est consciente. | <input type="checkbox"/> |
| B | Il vaut mieux stabiliser la victime dans l'eau en attendant les secours. | <input type="checkbox"/> |
| C | Un des facteurs aggravant peut être l'hypothermie. | <input type="checkbox"/> |
| D | Il est possible de procéder à deux sauveteurs à une extraction sur planche dorsale. | <input type="checkbox"/> |

Une hypersensibilité due à l'eau,

- A** pour les personnes à risque, peut provenir directement au contact de l'eau.
-
- B** pour les personnes à risque, ne peut provenir qu'au bout d'un certain temps de baignade.
-
- C** peut entraîner des difficultés respiratoires.
-
- D** réduire la durée du bain peut en limiter le risque.
-

Une personne que vous trouvez assise se plaint de douleurs dorsales en sortant d'un toboggan aquatique, étant un sauveteur isolé :

- A** Vous assurez un maintien tête en attendant l'arrivée des secours extérieurs.
-
- B** Vous demandez à la personne de se relever pour se rendre à l'infirmierie.
-
- C** Vous placez seul un collier cervical en attendant l'arrivée des secours extérieur.
-

Lors d'une noyade,

- A** chez l'adulte, il n'est pas nécessaire de réaliser 5 insufflations avant de débiter une réanimation.
-
- B** chez l'enfant, il est nécessaire de réaliser 5 insufflations avant de débiter une réanimation.
-
- C** lors du remorquage de la victime on peut déjà réaliser des insufflations dans l'eau.
-
- D** on peut effectuer une RCP dans l'eau.
-

Une hypersensibilité

- A** vient du fait que la conductibilité de l'air est plus importante que l'eau.
-
- B** entraîne une déperdition calorifique.
-
- C** est un facteur aggravant lors d'une noyade.
-
- D** se soigne par la friction de la victime.
-

Lors d'une piqûre de vive au pied, le venin étant thermolabile,

- | | | |
|----------|---|--------------------------|
| A | vous frottez la piqûre de vive avec du sable. | <input type="checkbox"/> |
| B | vous conseillez à la personne de marcher dans le sable chaud. | <input type="checkbox"/> |
| C | vous préparez une bassine d'eau chaude. | <input type="checkbox"/> |
| D | vous informez immédiatement le centre anti-poison. | <input type="checkbox"/> |

Utilisation de l'oxygène

- | | | |
|----------|--|--------------------------|
| A | L'utilisation d'une bouteille d'oxygène demande des précautions particulières. | <input type="checkbox"/> |
| B | Je peux utiliser un masque d'inhalation pour délivrer de l'oxygène. | <input type="checkbox"/> |
| C | Fumer à proximité d'une bouteille d'oxygène n'est pas dangereux. | <input type="checkbox"/> |
| D | Je ne dois pas laisser une bouteille d'oxygène en plein soleil l'été. | <input type="checkbox"/> |

